



---

## Note de concept Conférence africaine sur la dette et le développement II (AfCoDD II)

*«De la reprise à la réforme: Sisi Ndio Tuko: Arrêtons l'hémorragie»*

24 au 26 août 2022

---

### 1. Introduction

Le [Forum et réseau africain sur la dette et le développement \(AFRODAD\)](#) et ses partenaires accueilleront la [deuxième Conférence africaine sur la dette et le développement \(AfCoDD II\)](#) du 24 au 26 août 2022. [Lancée en août 2021, l'AfCoDD](#) est l'un des trois programmes phares d'AFRODAD qui vise à rassembler **tous les citoyens africains** pour discuter, débattre et décider du chemin de l'Afrique vers l'autodétermination économique, politique et sociale. L'AfCoDD II se tiendra sous format hybride dans 20 pays africains entre le 24 et le 26 août 2022.

Dans toute l'Afrique, la [dette était déjà très élevée avant les premiers confinements](#) provoqués par la pandémie mondiale de Covid-19. Au plus fort de la pandémie, on estime que le soutien économique sans précédent en temps de paix a permis de stabiliser les marchés financiers et d'assouplir progressivement les conditions de liquidité et de crédit dans le monde. Dans de nombreux pays, la politique budgétaire a permis de protéger les populations (en particulier les femmes) et les entreprises locales pendant la pandémie. Elle a également soutenu la politique monétaire, en augmentant la demande globale et en évitant la dynamique déflationniste.

Pendant la pandémie, les déficits ont augmenté et la dette s'est accumulée beaucoup plus rapidement qu'au cours des premières années d'autres récessions.<sup>1</sup> Selon les estimations, les déficits budgétaires ont doublé en 2020 pour atteindre un niveau historique de 8,4 % du PIB, entraînant une augmentation de la charge de la dette<sup>2</sup>. Un processus d'assainissement progressif est attendu en 2021 et au-delà. Les effets négatifs du COVID-19 effaceront les gains durement acquis en matière de réduction de la pauvreté en Afrique. Paradoxalement, bien qu'étant créanciers nets, les pays africains rapatrient des revenus bien nécessaires vers les pays développés sous forme de remboursement de la dette, de transfert de bénéfices, d'exportation de matières premières et d'importation de produits finis, le tout associé à un commerce intérieur limité, ce qui limite encore plus la capacité du continent à fournir des services essentiels à ses citoyens, notamment les investissements indispensables dans les filets de sécurité sociale. Ces défis ont été exacerbés par la guerre russo-ukrainienne qui exerce une pression sur la sécurité alimentaire - pénuries et hausse des prix - et par les risques persistants de changement climatique qui font des ravages sur le continent.

---

<sup>1</sup> <https://blogs.imf.org/2022/04/11/dangerous-global-debt-burden-requires-decisive-cooperation/>

<sup>2</sup> La dette publique représente aujourd'hui près de 40 % du total mondial, un niveau record depuis près de 60 ans.



Même avec des programmes d'allègement de la dette tels que l'Initiative de suspension de remboursement de la dette (ISRD), le Cadre commun du G20 et les droits de tirage spéciaux du FMI, de nombreux pays africains sont tenus d'assurer le remboursement de la dette bilatérale et privée, ce qui réduit leur capacité à répondre efficacement à la pandémie et aux impacts de la guerre en Ukraine. Ainsi, ces interventions s'avèrent inefficaces et ne s'attaquent pas au cœur du problème : la fracture de la dette mondiale et de l'architecture financière. C'est pourquoi, le thème de cette année «**De la reprise à la réforme: Sisi Ndio Tuko – Arrêtons l'hémorragie** » encouragera les discussions et les débats sur la façon dont l'Afrique passe de la planification du redressement après des crises multiples à la planification de l'engagement du continent dans une architecture économique et politique mondiale réformée, où **l'Afrique est un faiseur de règles et non un preneur de règles.**

En collaboration avec nos partenaires, AFRODAD vous souhaite la bienvenue à AfCoDD II ! La page web de la conférence se trouve à l'adresse suivante :

## 2. Contexte

L'AfCoDD II intervient à [un moment](#) où nous devons faire le point sur l'architecture de la dette mondiale et sur le rôle de l'Afrique et des Africains dans cette architecture. Depuis le mouvement d'[annulation de la dette PPTE/MDRI](#) du début des années 2000, le financement du développement des gouvernements africains, tant en termes d'accès que de configuration, a considérablement évolué. Cette évolution est en partie due aux chocs mondiaux qui ont forcé les pays développés à repenser leurs engagements financiers envers les régions en développement. En outre, de nombreux pays africains se sont développés et ont connu une croissance importante au cours des quinze dernières années, ce qui signifie que leur position de bénéficiaires de concessions et de subventions a décliné, les obligeant à envisager des instruments de financement non concessionnels et de prêts auprès d'institutions financières internationales, de prêteurs non traditionnels et de sources commerciales. Dans une large mesure, malgré l'espace fiscal créé par les initiatives PPTE/MDRI, la mobilisation des recettes n'a pas été à la hauteur des besoins pour le développement et la croissance économiques et sociaux. Parmi les raisons de ce faible potentiel de recettes, on peut citer la dépendance à l'égard de produits primaires de faible valeur, la faible intégration dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales et les déficiences structurelles qui ont permis l'érosion de la base de revenus sous la forme de fuite de capitaux, de flux financiers illicites et de fuites fiscales au niveau national.

Le processus de développement et la transformation structurelle de l'Afrique nécessitent des actions ambitieuses et un financement dépassant les limites actuelles. Il ne fait aucun doute que pour réaliser les aspirations décrites dans l'Agenda 2063, un éventail diversifié d'options de financement est nécessaire. Le succès de tous les instruments de financement, par exemple la fiscalité, l'investissement direct étranger, l'APD ou la dette, réside dans leur capacité à mobiliser des recettes fiscales durables et équitables et à générer des ressources nationales.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Simultanément, il faut une stratégie de promotion de la diversification économique pour faire progresser les économies africaines dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement afin de conserver les revenus sur le continent, et un effort concerté pour intégrer un mécanisme africain de responsabilisation qui tienne les acteurs africains et mondiaux responsables de leurs actions sur le continent qui érodent sa base de revenus par le biais des flux financiers illicites, de la corruption, des exemptions et exonérations fiscales arbitraires et de la contraction insoutenable de la dette.



L'AfCoDD II se déroule dans des circonstances mondiales, continentales et nationales très difficiles.

**Premièrement**, l'Afrique a [vécu la pandémie de Covid-19](#) d'une manière très différente de ce que de nombreux analystes avaient prédit. Le nombre relativement faible de cas et de décès (toutes choses étant égales) par rapport au reste du monde et à d'autres régions en développement est compensé par (i) une forte contraction économique et des chances moindres d'une reprise sous forme V, c'est-à-dire une reprise immédiate ; (ii) une détérioration des conditions d'échange, de la valeur de la monnaie et de la production économique ; (iii) une pression croissante [sur les revenus réduits](#) pour les dispositions de protection sociale à mesure que la pandémie évolue et que les remboursements de la dette arrivent à échéance ; (iv) une réduction des envois de fonds au niveau des ménages qui ont généralement servi de filet de sécurité sociale. <sup>4</sup>

**Deuxièmement**, le **programme de redressement et de secours** du continent a été marqué par de graves difficultés. Malgré les mesures de relance budgétaire destinées à protéger les citoyens et les entreprises nationales, elles n'ont pas été suffisantes en raison de l'absence de programmes bien financés pour fournir et maintenir de telles interventions, ce qui les a obligés à emprunter davantage, augmentant l'encours de la dette des gouvernements africains par la suite. Les mesures de relance budgétaire prises par les gouvernements africains pour contenir la pandémie ont eu des répercussions directes sur les niveaux d'endettement public. Le ratio moyen dette/PIB en Afrique devrait augmenter de 10 à 15 points de pourcentage d'ici 2021. En outre, la dette de l'Afrique continue de se déplacer des prêteurs traditionnels vers la dette privée et commerciale, se soldant par des vulnérabilités importantes.

**Troisièmement**, les **insuffisances du programme d'acquisition**, de distribution et d'accès aux **vaccins** ont été clairement visibles. De l'installation de COVAX au blocage de la dérogation ADPIC, l'Afrique et les Africains ont été placés à l'arrière de la ligne de récupération de manière systémique et délibérée. À ce jour, 21 % seulement de la population africaine a reçu une seule dose, tandis qu'à peine 16 % de la population a été doublement vaccinée. Les pays africains sont non seulement poussés plus loin dans la file d'attente des vaccins par les monopoles des sociétés pharmaceutiques, mais ils sont également surfacturés pour chaque dose qu'ils se procurent. Ce surcoût injustifié pour les pays africains, combiné aux coûts élevés d'administration des vaccins, oblige les gouvernements africains à faire un choix impossible entre la vaccination et le service de la dette, alors que la crise de la dette est imminente, compromettant ainsi les efforts des États pour réaliser les droits et obligations fondamentaux en matière de droit à la santé.

**Quatrièmement**, les [mesures d'allègement de dette demeurent insuffisantes](#) L'initiative de suspension de remboursement de la dette du FMI et de la Banque mondiale a pris fin le 31 décembre 2021, ce qui signifie que le remboursement sera désormais exigible, ce qui accroît la pression fiscale sur des budgets déjà très serrés. Le **Cadre commun du G20** reste inefficace car il exclut les créanciers privés et les institutions financières de développement des discussions. Si l'on ajoute que certains créanciers préfèrent

---

<sup>4</sup> Les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne ont enregistré une légère baisse de 0,5 pour cent pour atteindre 48 milliards de dollars en 2019. En raison de la crise du COVID-19, les envois de fonds vers la région devraient diminuer de 23,1 % pour atteindre 37 milliards de dollars en 2020, tandis qu'une reprise de 4 % est attendue en 2021.



les accords bilatéraux, le cadre commun n'a pas donné les résultats escomptés. [Le FMI a récemment](#) appelé à un [effort plus concerté pour faire décoller le Cadre commun](#) et le rendre opérationnel.

L'émission de 650 milliards de dollars de **droits de tirage spéciaux** en 2021 favorise les pays développés par rapport aux pays en développement. Cela est dû au mécanisme d'allocation qui est déterminé par les droits de vote. La [réaffectation/recyclage à l'aide des mécanismes](#) et de la formule [actuels](#) fera que les [pays en développement seront lésés](#). Les conséquences sont considérables, car les [pays en développement devront encore emprunter pour sortir de](#) cette pandémie, à un moment où ils sont le moins à même de supporter ces emprunts.

**Cinquièmement**, la **guerre en Ukraine** ajoute des risques à des niveaux sans précédent d'emprunts publics alors que la pandémie continue de grever les budgets de nombreux gouvernements. Cette situation met en évidence le besoin urgent pour les autorités d'entreprendre des réformes, notamment en matière de gouvernance, afin d'améliorer la transparence de la dette et de renforcer les politiques et cadres de gestion de la dette pour réduire les risques. Les retombées socio-économiques de la guerre en Ukraine sur l'Afrique et les Africains se font et se feront encore sentir à court et moyen terme. La hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants viendra alourdir des budgets déjà soumis à des contraintes budgétaires au niveau national et des ménages. Sur le plan géopolitique, alors que l'Europe et l'Amérique du Nord s'engagent à soutenir les efforts en Ukraine, il est à craindre qu'une approche mondiale coordonnée de cette crise ne soit pas adoptée et que les retombées sur les régions touchées ne soient pas prises en compte.

**Sixièmement**, l'impact du changement climatique aggrave la sécurité alimentaire sur le continent en raison de la fréquence des sécheresses et des inondations graves, de la destruction des infrastructures et des pertes de vies humaines. Le paradoxe est que l'Afrique est accablée par les coûts énormes de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique alors qu'elle n'a que très peu contribué au problème, contrairement aux économies développées. Les pays développés ont accéléré l'agenda de la transition vers une énergie propre, ce qui menace d'aggraver les injustices liées au changement climatique, car l'Occident se soustrait à ses responsabilités en la matière aux dépens de l'Afrique.

**Septièmement**, le fléau des flux financiers illicites s'aggrave. Le Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique de la CNUCED indiquait que l'Afrique perdait désormais plus de 88,6 milliards de dollars US par an en raison des flux financiers illicites, soit près du double de l'estimation de plus de 50 milliards de dollars US de pertes annuelles du Rapport 2015 du Groupe de haut niveau. Les ressources naturelles de l'Afrique restent l'épicentre des flux financiers illicites, représentant 40 milliards de dollars US, soit près de la moitié des sorties totales du continent.

### **3. De la reprise à la réforme: Sisi Ndio Tuko: Arrêtons l'hémorragie**

La déclaration finale de la Conférence africaine inaugurale sur la dette et le développement (AFRODAD 2021), connue sous le nom de [Déclaration de Harare](#), appelait à « réformer l'architecture de la dette mondiale de manière à égaliser les processus de contraction des prêts - y compris la réforme des cadres de viabilité de la dette et l'évaluation des notations de crédit, et la mise en place d'un mécanisme africain de responsabilisation qui servira de base à une transparence, une responsabilité et une gouvernance accrues de l'architecture de la dette africaine ».



Selon les [dernières statistiques sur la dette](#), les pays africains qui ont atteint ou sont sur le point d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTe pour l'annulation ou l'allègement de la dette sont désormais classés dans la catégorie "risque élevé de surendettement".

*La pandémie mondiale et maintenant la guerre en Ukraine continuent de fournir des preuves éclatantes de la nécessité de revoir l'architecture économique et financière mondiale. En particulier, le financement par la dette étant l'option privilégiée pour le financement du développement, il convient de faire davantage pour s'assurer que l'architecture de gouvernance est adaptée à son objectif. Par exemple, les Perspectives économiques africaines 2021 observent que "la résolution de la dette en Afrique a souvent été désordonnée et prolongée, avec des conséquences économiques coûteuses. L'architecture financière internationale actuelle rend la restructuration ordonnée de la dette souveraine complexe à réaliser. Pour éviter des coûts élevés de résolution de la dette et limiter la probabilité que les crises de la dette réapparaissent, la communauté internationale doit faire pression pour une meilleure coordination mondiale. Les pays africains doivent adopter des innovations juridiques et financières qui facilitent la restructuration de la dette. Le renforcement du lien entre gouvernance et croissance est nécessaire pour sortir de la crise du COVID-19 et éviter une crise de la dette imminente. Les pays africains doivent éradiquer toutes les formes de « fuites » dans la gestion des ressources publiques et poursuivre la numérisation et la concurrence loyale pour relancer la croissance."*

De même, pendant toute la durée de la pandémie, les dirigeants et les ministres africains chargés des finances n'ont cessé d'affirmer que les mesures d'allègement de la dette destinées à favoriser la reprise n'étaient pas suffisantes et qu'il fallait faire davantage pour réformer l'architecture de la dette mondiale. Le [ministre ghanéen des finances, M. Ofori-Attah](#), a déclaré: « *L'Occident devrait avoir honte, [...] Il y avait un écart important entre les ressources disponibles et ce qui était appliqué [au-delà des économies avancées] à un problème mondial. [Nous devons sérieusement évaluer si les règles établies [à l'époque] sont les plus appropriées pour l'avenir* ». « La Zambie, qui a le titre peu enviable d'être le premier pays africain à faire défaut en 2020, a été incapable de restructurer sa dette en partie à cause de l'inefficacité du cadre commun du G20, qui n'inclut pas les créanciers privés/commerciaux et les institutions financières internationales. En outre, les difficultés de la Zambie sont aggravées par le fait que certains créanciers bilatéraux choisissent de négocier en dehors du cadre commun. Les [restructurations de la dette](#) sont susceptibles de devenir plus fréquentes et devront relever des [défis de coordination](#) plus [complexes](#) que par le passé, en raison de la diversité accrue du paysage des créanciers. La mise en place de mécanismes permettant une restructuration ordonnée est dans l'intérêt des créanciers comme des débiteurs.

Il est donc opportun que l'Afrique et les Africains fassent avancer le programme de réforme de l'architecture de la dette, qui doit aller au-delà du financement. Compte tenu de la prolifération du marché des créanciers, toute réforme doit être étendue pour inclure la responsabilité, la transparence et la gouvernance. Les mécanismes qui sont en place via le SDRM de la CNUCED, le DSSI, le CRF, le Club de Paris doivent intégrer les prêteurs émergents, bilatéraux, multilatéraux, commerciaux et privés. La multiplicité des crises nécessite une architecture de la dette qui fonctionne pour les débiteurs et non pour les créanciers. Les pays débiteurs ne devraient pas avoir à envisager une double peine pour avoir voulu restructurer leur dette ou demander des moratoires.



En outre, la remise à plat du fonctionnement de l'économie mondiale devrait s'attaquer aux mauvais comportements systémiques qui incitent à tirer profit de l'endettement, à la génération et à la circulation de flux financiers illicites, et à demander des comptes aux agents privés pour leur comportement trompeur qui sape la génération de recettes fiscales, créant ainsi un terrain fertile pour la dette.

#### 4. Piliers de la conférence

L'AfCoDD reposera sur trois piliers:

- i. **Politique-** Ce pilier se concentrera sur l'engagement et le rôle de l'Afrique dans l'architecture actuelle de la dette et des finances, en tant que preneur de règles et preneur de dettes, et examinera l'élaboration d'un nouveau consensus politique pour une nouvelle architecture de la dette dans laquelle l'Afrique serait un faiseur de règles et un négociateur de dettes. L'expérience de l'Afrique en matière de résolution de la dette a historiquement été désordonnée et prolongée.
- ii. **Recherche et idéation-** Ce pilier vise à contribuer à la connaissance panafricaine et aux perspectives intellectuelles de la dette, du financement du développement et de la transformation structurelle de l'Afrique. Un journal des articles sélectionnés pour être présentés sera lancé lors de l'AfCoDD.
- iii. **Mobilisation publique #SisiNdioTuko-** Ce pilier concerne la construction d'un mouvement civique national de manière durable au-delà de la crise actuelle de la dette. Les citoyens des pays en développement et leurs gouvernements doivent saisir l'opportunité présentée par le COVID-19 pour exiger un nouveau mécanisme de résolution de la dette qui traite de la légalité, de la légitimité et de la durabilité des dettes.

#### 5. Objectifs

- i. **Appeler à des réformes de l'architecture financière mondiale qui régit la dette publique :** Les principes et les mécanismes qui protègent les pays débiteurs des créanciers profiteurs doivent être revus sur la base de la suspension, de la renégociation, de la restructuration et de l'annulation. Il s'agit notamment de prendre en compte l'évolution du paysage des créanciers et la prolifération des instruments de dette à la disposition des gouvernements africains. Un nouveau mécanisme de restructuration de la dette souveraine qui serait contraignant pour tous les créanciers, y compris les créanciers commerciaux, et qui rendrait difficile pour les créanciers non solvables d'empêcher le sauvetage de la dette souveraine.
- ii. **Rechercher des solutions significatives en matière de dette :** La situation financière difficile dans laquelle se trouvent les gouvernements africains a été aggravée par les effets prolongés de la pandémie mondiale de Covid-19. La pression exercée par le remboursement de la dette dans un contexte de baisse des revenus oblige les gouvernements africains à sacrifier la protection des citoyens contre les aléas de la pandémie au profit du remboursement des créanciers. Soutenir la proposition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'une Autorité internationale de la dette des pays en développement qui superviserait les moratoires temporaires globaux.
- iii. **Appel à la fermeture des fuites financières :** L'Union africaine doit s'attacher à colmater les fuites financières, notamment en s'attaquant aux flux financiers illicites, et à soutenir les initiatives qui stimulent la mobilisation des ressources nationales pour lutter contre la pandémie.



AFRICAN FORUM AND NETWORK  
ON DEBT AND DEVELOPMENT

## AfCoDD II

La question des flux financiers illicites, de la dette, des paradis fiscaux, de la culture d'entreprise agressive et de la privatisation du développement est une préoccupation croissante. On estime que l'Afrique pourrait gagner 89 milliards de dollars par an en réduisant les flux financiers illicites. Le statu quo qui régit la finance mondiale est faussé, les flux financiers illicites représentant un double vol : une expropriation de fonds qui prive également des milliards de personnes d'un avenir meilleur.

### 6. Format

La conférence AfCoDD se déroulera sous un format hybride combinant des sessions virtuelles et physiques. Les sessions virtuelles couvriront les piliers politique et idéationnel de la conférence, tandis que les sessions physiques couvriront le pilier de la mobilisation publique à travers les événements nationaux.

### 7. Calendrier

L'AfCoDD se déroulera sur 3 jours en août 2021 et prendra la forme d'une conférence hybride physique et virtuelle. Pour plus d'informations, veuillez contacter Jason R Braganza [jason@afrodad.org](mailto:jason@afrodad.org) et John Oduk [ED.intern@afrodad.org](mailto:ED.intern@afrodad.org).

-FIN-